

**Présents :** Marie-Pierre BAROUX, Laura BRUNEL, Pascal FAYOLLE, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Jean-Claude LACROIX, Sébastien LARGE, Patrick LHORISSON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Jocelyne ORTON, Anne REBOULE, Charlotte SOCIE, Martin TRESKA.

**Excusés :**

Emeric FORESTIER excusé donne pouvoir à Fabrice LONGEFAY  
Magali LEGROS excusée donne pouvoir à Laura BRUNEL  
Sandrine BALLU excusée  
Laurent CARVAT excusé  
Antoine GALLAND excusé

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h dans la salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Laura BRUNEL

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 Octobre 2022 à l'unanimité.

## **1 - Proposition de contrat de mandat par BSA pour la rénovation de la salle des fêtes et de la création d'une salle des sports :**

**Rapporteur : Fabrice LONGEFAY**

M. LONGEFAY, Maire, présente au Conseil Municipal M. SIMMINI Richard, directeur de la SPL BSA qui comprend des actionnaires uniquement publics dont l'actionnaire majoritaire est la Communauté d'Agglomération de Villefranche Saône Beaujolais ainsi que 16 communes dont la commune de Blacé. Il explique que la SPL travaille uniquement pour ses actionnaires. M. SIMMINI explique que la commune doit tout d'abord définir un programme qui consiste en la définition des masses qui correspondent à des besoins en termes d'équipements sportifs (une salle d'environ 650 m<sup>2</sup>) avec des dépendances, des vestiaires, des locaux techniques. L'idée étant de mutualiser des locaux avec la salle des fêtes, équipements qui pourraient servir aux deux entités. Dans un second temps, il faut définir une enveloppe financière. La commune a la possibilité de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la SPL pour la réalisation de l'ouvrage au nom et pour le compte de la commune.

Monsieur Lacroix propose de confier le suivi de l'opération construction d'un gymnase et réhabilitation de la salle des fêtes à la SPL Beaujolais Saône Aménagement, à travers un contrat de mandat. La conduite de l'opération comporte les postes suivants :

- gestion du marché de maîtrise d'œuvre ;
- passation des marchés de travaux et d'études ;
- gestion des marchés de travaux et d'études ;
- suivi technique des travaux jusqu'à la réception ;
- gestion financière et comptable de l'opération ;
- gestion administrative de l'opération.

Cette prestation est chiffrée à 3.55% du montant total de l'opération, c'est-à-dire 1 650 000 € HT incluant toutes les études et prestations intellectuelles nécessaires. La rémunération du mandataire est donc fixée à 57 850 € HT.

Fabrice LONGEFAY explique qu'il a demandé à M. Simmini qu'une consultation des associations et des riverains soit mise en place avant l'APD, chose qu'il a retenue et mettra en place avec le maître d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de mandat confié à la SPL Beaujolais Saône Aménagement pour les travaux de construction d'un gymnase et réhabilitation de la salle des fêtes,

VALIDE le montant du contrat à 57 850 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le contrat

## **2 - Recensement de la population 2023**

**Rapporteur Fabrice Longefay**

Le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2023 et il convient de recruter trois agents recenseurs sur la commune du 4/01/2023 au 24/02/2023.

La commune recevra, au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, une dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 2909 € qui sera inscrite au Budget communal de 2023 et qui ne devrait même pas compenser la moitié de la dépense.

Il est proposé que la commune rémunère les deux demi-journées de formation, un forfait de frais de déplacement et le travail de collecte en fonction du nombre de questionnaires selon les modalités inscrites ci-dessous (même montant

qu'en 2017).

Après délibération, (3 abstentions, 13 pour) le conseil municipal

- > DECIDE le recrutement de trois agents recenseurs, qui seront nommés par le Maire
  
- > FIXE le montant de la rémunération des agents recenseurs ainsi :
  - o SMIC horaire pour la formation
  - o Forfait « Remboursement de frais de déplacement » de 100 € pour chaque agent recenseur
  - o 1,72 € par bulletin individuel collecté en version papier ou internet et 1,13 € par feuille de logement collectée et par dossier d'adresses collectives version papier ou internet.

### **3 - Vidéo protection**

**Rapporteur Jocelyne Orton**

Jocelyne Orton rappelle au Conseil Municipal qu'elle a présenté le projet de vidéo protection lors d'une précédente réunion. Le projet a été établi selon les préconisations du référent sûreté gendarmerie de Villefranche S/S. La société CITEOS de Rillieux a été retenue.

Pour une installation de la vidéo protection sur l'ensemble des sites (sur le rond-point de la mairie, sur la salle des fêtes et le terrain de boules et la ZAC de Blaceret) le montant total du devis s'élève à la somme de 46 000 € HT.

La Région subventionne la vidéo protection à hauteur de 50 % et est porté jusqu'à 80 % sur les zones d'activités.

Aucune décision n'avait été prise, suite au questionnement sur les zones à protéger. L'hésitation portait notamment sur la salle des fêtes par rapport aux travaux de rénovation et de construction d'un gymnase.

La Région nous informe qu'une demande partielle pourrait être subventionnée, à condition que les préconisations du référent sûreté soient bien respectées.

Jocelyne Orton propose au Conseil Municipal de se prononcer pour chacun des sites à protéger.

\* Zone d'activités de Blaceret : Peut être subventionnée à 80 %. La participation de la mairie s'élèverait à 2000 € pour l'équipement en caméras de la ZAC. La centralisation en mairie s'élève à un montant de 7600 € après subvention. Le Conseil Municipal (1 contre et 14 pour) accepte l'installation de la vidéo protection à la ZAC de Blaceret.

\* La salle des fêtes et le terrain de boules : L'installation sera réalisée en prévoyant d'être modifiée lorsque la salle multisport sera construite. Cela a déjà été vu avec l'installateur. Le montant total s'élève à 15000 €, soit 7500 € après la subvention de 50 %. Le Conseil Municipal décide reporter l'installation de vidéo protection pour l'instant.

\*Le rond-point de la mairie : installation de caméras sur la mairie pour lecture de plaques d'une part et visualisation des personnes d'autre part pour un montant de 6338 €, soit 3169 € après subvention de 50 %. Le Conseil Municipal (6 pour et 9 contre) décide reporter l'installation de vidéo protection pour l'instant.

### **4 - Subvention pour les classes en 2**

**Rapporteur : Fabrice Longefay**

Il est de tradition que la commune participe au vin d'honneur de la retraite au flambeau des conscrits de l'année en cours et règle directement la facture aux fournisseurs sans dépasser la somme de 400€ à condition que les achats se fassent chez des fournisseurs de la commune. La classe en 2 n'a pas respecté cette règle et a déjà payé directement la facture auprès des fournisseurs, elle demande maintenant la somme de 400€ à la commune. Il est proposé au Conseil Municipal de verser exceptionnellement une subvention de 400 € aux classes en 2 pour la prise en charge du vin d'honneur sur présentation de la facture payée.

Le Conseil Municipal accepte.

### **5 - Décision portant sur un virement de crédits N°2**

**Rapporteur Jean Claude Lacroix**

Afin de permettre la prise en charge par le trésor public des paies et des charges du mois de décembre, il y a eu nécessité d'effectuer un virement de crédit depuis le chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement au compte 6413 personnel non titulaire pour un montant de 2 500€. Le Conseil Municipal unanime accepte.

### **6 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2021**

## **M. Fabrice Longefay**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est consultable en mairie ou sur le site de la CAVBS.

### **7 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2021** **Rapporteur : M. Fabrice Longefay**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est consultable en mairie ou sur le site de la CAVBS.

### **8 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2021** **Rapporteur : M. Fabrice Longefay**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est consultable en mairie ou sur le site de la CAVBS.

### **9 - Rapport d'activité de la CAVBS pour l'année 2021** **Rapporteur M. Fabrice Longefay**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est consultable sur le site de la CAVBS.

### **10 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des eaux du SMIE du Centre Beaujolais pour l'année 2021** **Rapporteur : M. Fabrice Longefay**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est consultable en mairie.

### **11 - Horaires d'extinction de l'éclairage public** **Rapporteur : Patrick Lhorisson**

Suite à la hausse du tarif d'électricité, la commission Aménagement du Territoire et Vie économique propose au conseil municipal d'avancer l'horaire d'extinction de l'éclairage public. Cette décision revient au Maire mais celui-ci a préféré le soumettre à l'avis du Conseil Municipal. Patrick Lhorisson rappelle qu'actuellement les horaires d'extinction de l'éclairage public sont à partir de 23h. La commission propose de réduire l'horaire du soir et de passer de 23h à 21h30. Il précise que tous les éclairages publics de la commune sont équipés d'horloges astronomiques qui permettent de moduler les horaires. Après discussion, le Conseil Municipal décide de réduire les horaires d'éclairage et de passer de 23h à 22h l'horaire d'extinction des éclairages publics aussi bien la semaine que le week-end.

### **12 - Commissions de la CAVBS : Proposition d'un élu titulaire et d'un élu suppléant par commission** **Rapporteur : M. Fabrice Longefay**

Fabrice LONGEFAY, Maire, informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône avait proposé en début de mandat que les communes membres désignent un élu pour siéger dans chaque commission de la CAVBS et avait précisé que si la personne désignée était empêchée pour une réunion, elle avait la possibilité de désigner un remplaçant de son choix au sein du Conseil Municipal. A ce jour, il s'avère que les communes doivent désormais obligatoirement nommer par délibération un suppléant pour chaque commission, il ne sera plus possible de se faire remplacer par conseiller municipal de son choix. Après délibération, il est décidé de nommer :

COMMISSIONS	Finances	Economie / Tourisme / Agriculture- Viticulture	Services à la population / Politique de la Ville	Aménagement de l'espace / Habitat / Mobilités / Voirie	Environnement / Eau et assainissement / Rivières et GEMAPI / Déchets	Culture / Patrimoine	Travaux / bâtiments et équipements communautaires
<b>membre titulaire</b>	Jean Claude Lacroix	Jean Claude Lacroix	Cécile Moret-Nizet	Jocelyne Orton	Marie Pierre Baroux	Laura Brunel	Laurent Carvat
<b>membre suppléant</b>	Patrick Lhorisson	Patrick Lhorisson	Marie Pierre Baroux	Fabrice Longefay	Sandrine Ballu	Charlotte Socié	Pascal Fayolle

De plus, Sébastien Large ne souhaite plus représenter la commune au sein de la SPL BSA, Patrick Lhorisson est élu à sa place pour siéger au titre de la commune.

### **13 - Octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité pour un départ en retraite** **Rapporteur : M. Fabrice Longefay**

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) fixe une valeur maximum par année de travail au sein de la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite dans la limite de 15,00€ maximum par année de travail au sein de la collectivité,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Fabrice LONGEFAY, Maire, informe le conseil municipal qu'une cellule de crise a été mise en place afin de gérer les éventuels cas de **délestage électrique** sur la commune en 2023 et présente un tableau synthétique comme suit :

<b>Thèmes</b>	<b>Personnes responsables</b>
<p><b><u>PERSONNES VULNERABLES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un registre des personnes vulnérables différent de celui en cas de canicule (sans les PHRV pris en charge par l'ARS et Enedis)</li> <li>- Portage repas RPC =&gt; Prévenir les personnes concernées de la non livraison</li> </ul>	<p><b>Sandrine Ballu</b></p> <p>Béatrice Blanc</p>
<p><b><u>ECOLE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir avec RPC repas froid (si coupure à Blacé et/ou sur leur lieu de production)</li> <li>- Informer les maitresses que les élèves tout de même déposés à l'école sont sous leur responsabilité jusqu'à 12h00</li> <li>- Garderie =&gt; Enfants à récupérer avant 18h si possible (en cas de coupure à partir de 18h) au risque d'une garderie dans le noir.</li> </ul>	<p><b>Charlotte Socié</b></p> <p>Em. Champmartin-Marechal</p>
<p><b><u>BATIMENTS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper la coupure en éteignant la veille si possible</li> <li>- Rallumer au fur et à mesure pour éviter la surcharge (étape par étape notamment pour le matériel électronique et informatique)</li> <li>- Vérifier que tout repart correctement une fois la coupure terminée.</li> <li>-</li> </ul>	<p><b>Jean Claude Lacroix</b></p> <p><b>Laurent Carvat</b></p> <p>Les 2 agents techniques</p>
<p><b><u>COMMUNICATION</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sur PanneauPocket &amp; Facebook</li> <li>- Voir avec Manu ou Nelly pour vérification quotidienne des infos</li> <li>- Communiquer les adresses à consulter via Panneau Pocket &amp; Facebook</li> </ul>	<p><b>Laura Brunel</b></p> <p>Les agents administratifs</p>
<p><b><u>RELATION AVEC LA PREFECTURE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se tenir au courant des évolutions officielles en cas de délestage</li> <li>- Transmettre à la communication les éléments à transmettre aux Blacéens</li> </ul>	<p><b>Fabrice Longefay</b></p> <p>Nelly Varagnat</p>

Fabrice LONGEFAY, Maire, précise que les EHPAD ne sont pas des sites prioritaires en cas de délestage électrique.

Fabrice LONGEFAY, Maire, remercie le conseil municipal d'avoir répondu au sondage qu'il a effectué suite à la demande du commandant de compagnie, chef d'escadron Clément de Maillard accompagné du commandant de brigade, le major Moisson, pour installer une gendarmerie sur notre commune : 18 conseillers ont répondu

favorablement et 1 conseiller n'a pas répondu au sondage. Cette hypothèse demandera l'installation des locaux de bureau, de stationnement et d'environ 10 logements pour environ 12 militaires. Il informe le Conseil Municipal que le Commandant de Compagnie lui a dit que cela ne devrait pas avoir de coût pour la commune. Fabrice LONGEFAY informe avoir contacté la CAVBS pour que cela soit pris en compte dans l'élaboration du PLUIh. Enfin, même si Blacé n'est pas à l'origine de la demande, une lettre de la préfecture indique que c'est la commune elle-même qui devra constituer un dossier de candidature et que par conséquent Fabrice LONGEFAY, Maire, a demandé que cela soit fait courant janvier en partenariat avec le commandant de Compagnie de Maillard et la Capitaine BenHassem, chef GSRH du groupement de gendarmerie du Rhône.

Patrick Lhorisson informe le Conseil Municipal que le camion pizzas ne vient plus actuellement suite à un incendie dans son camion.

Jocelyne Orton fait un point sur le partenariat de la commune avec la SPA. Il y a eu 17 chats errants stérilisés pour un coût de 785€ ce qui revient avec l'aide de la SPA déduite à 335 € pour la commune.

Jean Claude Lacroix, adjoint aux bâtiments, rappelle au Conseil Municipal que deux baux communaux ont été signés dans le bâtiment rue Dupasquier. Il informe que l'ostéopathe pour animaux a donné sa dédite et qu'il convient de rechercher un nouveau locataire. Elle a cassé différents éléments de l'intérieur du bâtiment en vue de la rénovation qu'elle ne fera finalement pas. Le conseil municipal regrette ce changement d'avis et estime que devant la casse effectuée, sa caution ne devra donc pas lui être restituée. De plus, suite à sa dédite, elle devra des mois de loyers en respect avec le bail signé. En revanche le chocolatier a ouvert fin novembre. La fin des travaux est prévue pour fin avril en ce qui concerne la façade en accord avec le chocolatier pour ne pas perturber l'activité de son commerce pendant les fêtes de Pâques. Il est prévu d'effectuer la réfection du petit muret de l'école primaire en même temps.

Fabrice Longefay informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Département du Rhône qui va installer un **abribus** sur la RD 19, arrêt centre bourg, rue des Cèdres.

Fabrice Longefay indique que M. Canard demande s'il est possible qu'il aménage à ses frais le terrain en face de son entreprise afin de stationner ses véhicules dessus. Dans un souci de soutien à la vie économique du village, le Conseil Municipal accepte en précisant que l'aménagement servira à tout le monde et non exclusivement aux établissements Combes, que la commune pourra récupérer ce terrain à tout moment et qu'il est nécessaire à M. Canard de sonder sur ce projet les voisins immédiats. Toutefois, si jamais il décide de ne pas faire les travaux d'aménagement, il devra remettre en état ce terrain abimé suite aux stationnements de ces véhicules depuis de nombreux mois sans autorisation préalable.

Laura Brunel, adjointe à la communication, indique que le bulletin municipal est en cours de production. La distribution pourra se faire en même temps que l'agenda de poche mi-janvier.

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, informe que lors du conseil d'école en date du 10 Novembre les effectifs sont de 102 élèves pour l'école élémentaire et de 56 élèves pour l'école maternelle. Il y a une augmentation significative du nombre d'enfants sur les temps périscolaires : entre 130 et 140 enfants le midi à la cantine et entre 50 et 60 enfants pour la garderie du soir.

Charlotte Socié informe le conseil municipal que la Classe verte prévue pour l'ensemble des classes de l'école élémentaire aura lieu du 22 au 25 Mars 2023 en Auvergne, la Commune sera sollicitée pour une aide financière à hauteur de 10 € par enfant et par nuitée sur le budget 2023.

Charlotte Socié informe le Conseil Municipal que Denise Lagrange, ATSEM à mi-temps, prend sa retraite à compter du 31 Décembre et que Mme Coralie Viornery effectuera son remplacement les matins. Pour le temps de midi, Mme Michèle Crozet est recrutée de 12h à 14h.

Charlotte Socié informe le Conseil Municipal que le Centre de Loisirs a réouvert officiellement le mercredi 30 novembre. La directrice est à la recherche d'animateurs pour pouvoir accueillir d'avantage d'enfants.

Charlotte Socié, adjointe à la Culture, informe le Conseil Municipal qu'en lien avec la médiathèque un choix de manifestation pour l'année 2023 est en cours. Elle informe également que le festival des arts aura lieu le samedi 16/09/2023.

Jean Claude Lacroix, adjoint aux bâtiments, informe que les travaux d'installation d'une PAC en remplacement du chauffage à gaz (énergie fossile) dans le bâtiment de la Mairie est en cours de réalisation.

*La séance est levée à 22h45.*